

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20347

présenté par

Mme Colboc, M. Raphaël Gérard, M. Fait, M. Fugit, Mme Brulebois, M. Marchive, M. Perrot,
Mme Decodts, M. Abad, M. Izard, M. Buchou, Mme Liso, Mme Marsaud, Mme Métayer,
M. Bordat, M. Vojetta, M. Haury, Mme Liliana Tanguy, M. Vuibert, Mme Rilhac et M. Marion

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient des indicateurs relatifs aux personnes en situation de handicap. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un grand nombre de personnes en situation de handicap ne peuvent pas bénéficier des dispositifs dérogatoires. La majeure partie des départs anticipés au titre du handicap ou de l'incapacité permanente représentent respectivement 0,4% et 1,4%, selon une étude de la DRESS de février 2020.

De plus, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est largement supérieur à la moyenne. En 2022, il y avait 460 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap soit 14% des personnes en situation de handicap contre une moyenne nationale de 7,3%. Le taux de chômage augmente considérablement lorsqu'ils deviennent seniors.

Cet amendement vise à garantir que l'index seniors prenne en compte des indicateurs relatifs aux personnes en situation de handicap afin d'objectiver leur place dans les entreprises.